

Assemblée générale de l'association Ault Environnement

29 août 2021

Rapport d'activité 2020

Introduction

L'année 2020 a été marquée par l'élection municipale et par l'épidémie de COVID. Elle fut une année de transition pour Ault avec le changement de majorité municipale, mais aussi pour Ault Environnement avec un conseil d'administration renouvelé pour préparer le départ de notre président début 2021.

Depuis 2013, Ault Environnement a construit une expertise sur l'aménagement de la commune et la gestion du trait de côte. Elle a su être tenace pour accéder aux informations cachées et combative pour dénoncer des choix non concertés, jusqu'à saisir la justice à plusieurs reprises. Elle a su organiser avec succès des débats publics. Elle a émis des avis très construits dans les consultations publiques organisées par la commune, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard et l'Etat.

Début 2020, les listes candidates à l'élection municipale ont été interpellées sur leurs intentions à partir d'un document diagnostiquant la situation et posant des questions sur l'avenir du front de mer, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement du site du Moulinet et sur le cadre de vie. Ce document avait été élaboré à partir du travail fait avec une trentaine d'adhérents le 29 novembre 2019.

A l'automne 2020, ont été mis en place trois groupes de travail comme prévu par l'assemblée générale du 29 août pour monter des projets et élaborer des propositions à faire à la municipalité :

- . création d'une exposition sur l'histoire du bord de mer en préfiguration de la maison de la falaise proposée par Ault Environnement en 2016
- . valorisation du patrimoine architectural de la commune
- . préservation et enrichissement du patrimoine végétal

Un gros travail a été fait à ce jour sur les deux premiers sujets.

Continuons à mobiliser des compétences, vos compétences, chers adhérents, et celles de partenaires associatifs ou publics pour avancer dans ces démarches et en engager d'autres. Nous sommes une centaine d'adhérents très divers. C'est une force.

Le président Bernard Motuelle, après avoir fait depuis des années un énorme travail dont on lui est reconnaissant, a passé le relais le 20 janvier 2021 en raison de son déménagement. Il a accepté de garder une vice-présidence pour partager son expérience et entretenir les liens avec les adhérents. La collégialité a été renforcée avec deux autres vice-présidences et un travail collectif intense au sein du conseil d'administration. C'était la condition pour que je sois en mesure d'assurer la présidence et ce fut réellement un plaisir de vivre ce travail collectif et cette forte cohésion.

Xavier Desjonquères, président élu par le conseil d'administration le 20 janvier 2021

Élection municipale

13 février 2020, Ault Environnement s'adresse aux deux listes candidates pour connaître leurs intentions. Seul Marcel Le Moigne a apporté des réponses début mars (annexe 1).
Juin 2020, mise en place du nouveau conseil municipal et élection du maire, Marcel Le Moigne, et de la 1^o adjointe, Hélène Busnel. Ils sont tous deux administrateurs d'Ault Environnement et démissionnent du conseil d'administration.

La municipalité missionne trois administrateurs d'Ault Environnement comme collaborateurs bénévoles. L'assemblée générale d'Ault Environnement réunie le 29 août 2020 exprime sa volonté que cela ne porte pas atteinte à l'indépendance de l'association qui doit rester attentive à la défense de ses objectifs, être force de proposition et savoir rester critique si nécessaire. Elle décide d'écrire au maire pour lui rappeler les attentes de l'association, ce qui sera fait le 18 septembre en soulignant l'attente de dialogue des aultois (lettre restée sans réponse).

L'association aura par la suite deux rendez-vous avec le maire.
Ses administrateurs seront présents dans les réunions publiques organisées par la municipalité à propos du projet d'aménagement du centre-bourg. Mais Ault Environnement n'a pas pris position sur le projet définitif et les débuts de réalisation.

L'association obtient une subvention municipale de fonctionnement de 500 € .

Plan de Prévention des Risques des Falaises Picardes

28 janvier 2020, audience de la Cour Administrative d'Appel de Douai saisie par l'Etat qui conteste l'annulation du PPR par un jugement du tribunal administratif d'Amiens en 2018. Le magistrat rapporteur de l'affaire a repris la plupart des arguments de notre association.

16 février, la cour d'appel n'a pas suivi son rapporteur et annule l'annulation du PPR.

3 mars 2020, Ault Environnement choisit d'aller en cassation auprès du Conseil d'Etat. L'assemblée générale valide cette position le 29 août. La commune fait de même de son côté.

18 novembre 2020, refus du Conseil d'Etat de juger ce recours. Grosse déception. Sentiment d'un déni de justice.

Plainte au sujet du déboisement du parc du Moulinet

Le déboisement date d'avril 2017. La plainte de l'association Ault Environnement contre X est en cours d'instruction. Le président Bernard Motuelle a rencontré la juge d'instruction avec l'avocat de l'association le 30 novembre 2020. Pas de nouvelles depuis.

Recours contre le projet de centre culturel au Moulinet (annexe 2)

Le recours déposé en 2019 portait essentiellement sur la suppression de haies champêtres et l'absence de trottoirs rue du Moulin pour l'accès des piétons. L'avocat d'Ault Environnement contestait aussi la constructibilité du terrain en se fondant sur la loi Littoral.

13 octobre 2020, lettre au maire exprimant le souhait d'éviter la poursuite de la procédure judiciaire et de participer à la mise en place de solutions satisfaisantes avec la nouvelle municipalité. Demande de transmission du projet censé être modifié par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard pour tenir compte des griefs d'Ault Environnement.

26 octobre 2020, nouvelle lettre au maire après avoir pris connaissance du projet qui ne répond pas à l'attente de l'association. Demande de replantation de haies champêtres avec des essences locales en haut des talus et d'abandon de la construction de murs de soutènement en béton jugés inutiles.

Avant le 3 novembre 2020, date de l'audience du tribunal administratif, Ault Environnement retire son recours, préférant la discussion. Le maire commente dans le Courrier Picard du 3 novembre : « Une bonne entente vaut mieux qu'un mauvais procès ».

4 novembre 2020, Ault Environnement est invitée à visiter le chantier et à dialoguer avec le maître d'œuvre.

10 novembre, lettre au maire confirmant les critiques sur le projet et argumentant les contre-propositions.

5 janvier 2021, lettre ouverte au président du Syndicat Mixte aménageur des abords du centre culturel pour déplorer la construction choquante de murs de béton au lieu de la végétalisation des talus.

18 janvier 2021, le Syndicat Mixte répond en vantant les mérites de son projet et en avançant des arguments fallacieux pour justifier la nécessité de construire des murs de soutènement.

C'est un échec pour Ault Environnement qui s'est faite bernée par un semblant de dialogue avec le Syndicat Mixte. Le changement de municipalité n'a rien pu changer dans cette affaire.

Ironie du sort, le tribunal administratif de Rouen a annulé le 17 novembre 2020 la constructibilité du parc du Moulinet sur la base de la loi Littoral, argument développé dans le recours d'Ault Environnement contre le permis de construire du centre culturel, recours retiré en dernière minute dans l'espoir d'un dialogue.

Nouveau bureau de l'association le 20 janvier 2021

Comme Bernard Motuelle l'avait annoncé lors de l'AG du 29 août 2020, il souhaitait laisser la place de président en raison de son déménagement début 2021. Il a accepté de garder la présidence jusqu'au dernier moment.

Le 20 janvier 2021, le conseil d'administration a élu un nouveau bureau :

Président : Xavier Desjonquères

Vice-président.e.s :

Fabienne Chaptinel chargée de la commission patrimoine bâti,

Jean-Louis Laforêt chargé de la commission communication et exposition sur l'histoire du bord de mer

Bernard Motuelle chargé des relations avec les adhérents

Secrétaire Pascal Hypolite

Secrétaire adjoint Alain Brière

Trésorier Philippe Boisdenghien

Trésorier-adjoint Philippe Boulfroy

Caroline Dahyot a été chargée de lancer la page Facebook d'Ault Environnement.

Le conseil d'administration s'est réuni régulièrement malgré les confinements, en visioconférence si nécessaire.

En 2020 : 22 juillet, 18 septembre, 12 octobre, 27 novembre, 16 décembre

En 2021 : 20 janvier, 23 février, 7 avril, 15 mai, 3 août, 26 août

Exposition « Histoires de falaises » (annexe 3)

Automne 2020, élaboration de la trame de l'exposition, préparation d'un dossier de présentation du projet pour solliciter des subventions.

Début 2021, dépôt des demandes de subventions auprès de la commune (500 €), de la communauté de communes des Villes Sœurs (2000 € au titre du tourisme), du Parc Naturel Régional (2000 € au titre du tourisme en lien avec la Région), du Département (1000 € au titre du tourisme). Seule la commune a accordé une subvention à ce jour. Le budget initial de 7500 € a été ramené à un peu plus de 3000 € pour l'instant. Les dons des adhérents auront rendu possible cette exposition.

23 juillet 2021, l'exposition de 14 panneaux est présentée pour la première fois sur le perré sous le casino.

Un parcours sonore a également été mis en service grâce à la prestation de Nicolas Munch qui avait participé à la résidence radio Monobloc en novembre 2020 à Ault. Il s'agit d'une balade en autonomie d'une heure d'Onival au Bel Air, guidée et commentée par smartphone via internet, agrémenté d'interviews d'aultois ainsi que de chansons picardes et de musique de pipasso de Philippe Boulfroy. <http://parole-vive.fr/ault>

Un audiomaton a été préparé pour recueillir des témoignages sonores.

L'exposition est un succès. Beaucoup de visiteurs, une forte satisfaction (photos ci-joint).

Ce fut un énorme travail. Il reste à poursuivre la diffusion de l'exposition et à trouver avec des partenaires associatifs et publics, en particulier la commune, le chemin qui conduira à la création de la maison de la falaise.

Valorisation du patrimoine bâti (annexe 4)

Automne 2020, définition des objectifs d'Ault Environnement.

12 décembre 2020, entretien avec le maire qui marque son intérêt pour la démarche.

4 janvier 2021, lettre au maire : « Ault Environnement est prête à accompagner les efforts annoncés par la municipalité pour inciter à la mise en valeur des façades... Nous sommes convaincus que l'aide financière communale à la rénovation de façades, les permanences en mairie de l'Architecte des Bâtiments de France et la vigilance municipale sur les demandes d'autorisations des propriétaires avant travaux, sont favorables à une amélioration de la qualité des façades.

Mais tout cela ne suffit pas à la compréhension des enjeux architecturaux et à la connaissance de solutions par les aultois et par les entreprises du bâtiment. C'est pourquoi nous sommes prêts à nous engager au côté de la commune ».

La commission d'Ault Environnement s'est donnée comme axes de travail :

. Relecture critique du cahier des charges de rénovation des façades d'Ault élaboré par le SMBS-GLP (un travail sur une charte chromatique paraît nécessaire, du même type que le travail remarquable fait par la municipalité de Cayeux).

. Analyse des autorisations de travaux de façade et visites sur place.

. Edition de documents de conseil aux propriétaires : brochure, dépliant, affiche.

. Rencontre des artisans locaux pour connaître les techniques de rénovation de façades qu'ils maîtrisent et pour les sensibiliser aux recommandations architecturales et chromatiques.

. Communication sur des exemples intéressants de rénovation de façade et organisation de rencontres avec des propriétaires et des entreprises concernés.

. Organisation d'échanges d'expériences entre propriétaires.

. Contacts avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'Architecte des Bâtiments de France pour avoir leurs conseils et leur aide à la vulgarisation des recommandations architecturales.

3 mars 2021, rencontre avec le maire qui donne son accord pour engager une coopération sur le sujet après avoir pris connaissance du diagnostic d'Ault Environnement.

6 mai 2021, rencontre avec la ville de Cayeux en présence de l'adjoint au maire d'Ault chargé de l'urbanisme pour parler de charte chromatique.

Préparation en cours d'une rencontre avec la mairie, l'architecte des bâtiments de France et le CAUE.

Préservation et enrichissement du patrimoine végétal

22 décembre 2020, une réunion préparatoire à la mise en place d'une commission a dégagé des pistes de travail :

- . Amélioration de la connaissance des plantes adaptées à Ault.

- . Repérage d'éléments végétaux intéressants, de bonnes idées et de bonnes pratiques.

- . Elaboration de propositions pour la végétalisation et l'entretien des espaces publics (espaces verts, talus, accotements de voies, trottoirs) et des jardins privés.

- . Organisation d'une fête pour permettre aux aultoïses d'échanger des bonnes pratiques, des graines, des boutures et des plantes.

Quelques adhérents se sont inscrits pour participer à la commission qui, faute de temps, n'a pas encore engagé le travail.

Débat national sur la gestion du trait de côte

8 janvier 2020, relance du député Buchou animateur du groupe de travail parlementaire sur la gestion des littoraux car il n'a pas répondu au courrier du 22 juillet 2019.

La proposition de loi portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique à l'étude depuis 2016 ne semble pas avoir avancé depuis octobre 2017.

18 août 2021, Ault Environnement a reçu à sa demande une candidate à la primaire des écologistes pour l'élection présidentielle, lui a présenté un dossier sur le recul du trait de côte et les ouvrages de protection contre l'érosion et lui a fait visiter le site. La candidate qui s'intéressait aux conséquences du réchauffement climatique sur la biodiversité et sur le niveau de la mer a aussi rencontré le parc Ornithologique du Marquenterre et l'association Picardie nature au Hourdel. La presse en a rendu compte.

Communication

Lettres aux adhérents et sujets abordés :

11 janvier 2020 : relance de l'instruction de la plainte pour déboisement du Moulinet.

Février-mars : questions aux candidats à l'élection municipale, réponses de Marcel Le Moigne.

26 mai 2020 : résultat de l'élection municipale.

26 juin 2020 : incitation à participer à la réunion organisée par la municipalité à propos du projet d'aménagement du centre-bourg.

29 septembre 2020 : mise en place de groupes de travail suite à l'AG du 29 août.

16 mars 2021 : critique des murs de béton devant le centre culturel.

Communiqués de presse

Ault Environnement a été discrète en 2020 : période électorale au 1^o semestre, temps de prise en main des affaires communales par la nouvelle municipalité au 2^o semestre.

En janvier 2021, la colère d'Ault Environnement a éclaté dans la presse suite à la construction des grands murs devant le centre culturel au lieu de talus végétalisés et de haies champêtres.

En juillet 2021, Ault Environnement a repris une communication à destination de la presse pour faire connaître l'exposition et le parcours sonore.

Site internet

Faute de temps et suite à la démission de celle qui le gérait (Hélène Busnel), le site est resté en friche en 2020. Nous avons pourtant eu encore la preuve qu'il est une référence pour des journalistes de médias nationaux cherchant à se documenter sur les problèmes de gestion du trait de côte.

La question est posée de la refonte puis de l'actualisation du site qui commence à dater.

Page Facebook

Depuis qu'il en parlait, le conseil d'administration a fini par lancer une page Facebook en juillet 2021 grâce à Caroline Dahyot pour faire connaître l'exposition « Histoires de falaises » et le parcours sonore.

Sujets à travailler (à discuter en assemblée générale)

D'autres sujets nécessiteraient un travail d'Ault Environnement compte-tenu des réalités vécues à Ault et d'attentes exprimées par des adhérents :

- . Eau pluviale : diagnostic des écoulements non maîtrisés depuis des années et réflexion sur les pratiques agricoles pouvant améliorer la perméabilité des sols.
- . Eclairage public : économies d'énergie et préservation de la biodiversité
- . Circulation apaisée et plan vélo
- . Aménagements : centre-bourg...
- . Eolien